

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération () :

Date de convocation :

Secrétaire de séance :

Objet : Budget ZAE Font Romeu – RAR sur CA 2020 et BP 2021

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle les Etats des Restes à réaliser qui faisaient apparaître 1 338 318.47 € en Dépenses et 775 524.18 € en recettes, comme inscrits dans le CA 2020.

Le Président explique que ces restes ne sont que purement arithmétiques, et qu'aucune dépense et recette d'investissement n'ont été réalisées entre le 1^{er} Janvier et le vote du budget, ils n'ont donc pas été utilisés.

Le président rappelle qu'ils n'ont pas été repris au BP 2021

Le Président explique qu'il y a lieu de ne pas en tenir compte sur le CA 2020

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De ne pas tenir compte des Restes à Réaliser en dépenses et recettes qui figuraient sur le CA 2020**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE
Président